

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-124-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT, LE VINGT DEUX OCTOBRE à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
15 octobre 2020

Date d'exécution :
22 octobre 2020

Date d'affichage :
23 octobre 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

Etaient présents : MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, ANTONELLI Jean Pierre, PIERI Ange, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, BRONZINI DE CARAFFA Luc, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCIANI Xavier, MENDEZ Corinne, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, SORIA Marie Angèle.

Etaient représentés : COSTANTINI Jean Augustin a donné pouvoir à ANDREANI Antoine, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, PAOLINI Marion a donné pouvoir à MANFREDI Angèle.

Etaient absents : OTTAVI Antoine, CRISTOFARI Marie Félicia DELARUE Carole, ROBINET Ange Marie, TAFANI Marie Catherine.

Madame MANFREDI Angèle a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2020-57 Finances – Signature d'un bail avec la SCI ANT LAU.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'activité des services techniques nécessite aujourd'hui de se structurer, de s'organiser et de stocker du matériel dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, dans l'attente de la construction du Centre Technique Municipal (1 à 2 ans), il est nécessaire de disposer d'un hangar.

Les services des domaines ont été sollicités pour une évaluation du coût de la location. Sans réponse à ce jour, un expert agréé a alors été missionné pour effectuer une évaluation locative.



1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20201022-2020-124-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Au vu du rapport, il est donc proposé de faire établir auprès d'un notaire un bail de location d'un hangar d'une superficie de 300 m², sur la parcelle cadastrée section BI n°478, en centre ville – Avenue du 9 septembre. Ce hangar métallique de construction très récente est en excellent état et dispose de 2 entrées de véhicules. La parcelle est entièrement clôturée sur 2675 m². Un modulaire juxtaposant le hangar est équipé en vestiaires, sanitaires et tisanerie.

Les références constatées sur la région font apparaître une valeur locative moyenne de 9.69€/m² celle du hangar concerné étant proposée à 7€/m², se situe en deçà de l'estimation moyenne.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer un bail de location pour un montant de 2100 € mensuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'évaluation locative,

**Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

Article 1er : Approuve le projet de location d'un hangar avec terrain pour les services techniques.

Article 2 :

Autorise Monsieur le maire à faire établir un bail de location auprès d'un notaire pour un montant mensuel de 2 100 € avec la SCI ANTLAU et à signer tous documents s'y afférent.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

